

## Dispositions à prendre pour le traitement des Puces

Afin que notre technicien puisse faire un travail efficace, vous devrez prendre les dispositions ci-dessous avant son arrivée chez vous. Cette liste est une formalité générale et, pourra être complétée et adaptée à votre cas particulier.

### **Avant l'intervention:**

Il est important de veiller à ce que vos animaux de compagnie puissent être traités contre les puces avant notre intervention dans vos locaux.

#### **Chambres, salon, diverses pièces**

Passez l'aspirateur, balayer tous les tapis, les moquettes, les canapés, les meubles rembourrés, particulièrement les zones de repos des animaux de compagnie.

Nettoyer tous les sols.

Enlever les petits objets au sol pour libérer le maximum de surface.

Libérer l'accès aux plinthes, les démonter au besoin.

Libérer les planchers des armoires et les dessous des lits.

Nettoyer le sol, évacuer ou jeter la literie de vos animaux de compagnie.

#### **Sous-sol, combles, grenier**

Libérer l'accès, enlever les objets encombrants car tous les endroits à traiter devront être accessibles.

### **Pendant le traitement:**

Vous devrez vous éloigner avec vos animaux domestiques de l'endroit à traiter. Dans tout les cas, suivez les indications et recommandations du technicien de service.

### **Lorsque vous réintégrez les locaux :**

Aération des pièces selon les recommandations du technicien.

Durant 3 semaines environ, ne pas cirer ou laver les sols, particulièrement les bordures. Ne pas passer les tapis à la vapeur.

Balayer comme d'habitude tous les jours pendant une semaine. Il est possible d'apercevoir des puces adultes sur une période d'une semaine après le traitement.

Ne pas utiliser d'autres produits biocides ou de nettoyage à proximité des endroits traités car cela pourrait nuire à son efficacité.

Dans tous les cas, veuillez suivre les recommandations et conseils du technicien de service.